



Informations pratiques

Deux fois par an, le CDOS de l'Oise propose en partenariat avec la Croix Rouge une formation PSC1. Les formations ont généralement lieu en novembre et en avril. **Le CDOS de l'Oise prend en partie le coût de la formation.** Les frais d'inscription s'élèvent alors à *seulement 25€*.

AFPS - PSC 1 : qu'est-ce qui change ?

La formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) remplace depuis le 1er août 2007 l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS), par arrêté ministériel.

En pratique, l'essentiel de la formation reste identique. Quelques modifications ont été apportées aux gestes enseignés, l'évolution majeure étant l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez la victime qui ne respire pas.

Les titulaires de l'AFPS sont considérés comme titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PSC 1, il est cependant fortement recommandé de suivre une formation continue de mise à niveau.

Quel est le programme ?

Les situations d'accident sont abordées en huit modules :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)

Combien de temps ?

La formation PSC 1 dure une journée, soit une dizaine d'heures environ.

Quels sont les prérequis ?

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation PSC 1, aucune connaissance préalable n'est nécessaire. A partir de 10 ans, tout le monde peut suivre cette formation.

Contact

Centre des Cadres Sportifs | 1, rue du Général Leclerc | 60100 Creil
Tél/Fax : 03 44 25 11 63 | Mail : oise@franceolympique.com

oise.franceolympique.com